



**Pesticide  
Action  
Network**  
Europe

**Bruxelles, 8 juin 2021**

Monsieur Alexander De Croo  
Premier Ministre du gouvernement fédéral de Belgique  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles

### **Lettre ouverte**

Concerne: la présence d'un lobbyiste de Phytofar au sein du cabinet de monsieur Clarinval, Ministre fédéral de l'agriculture

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de la mise en place de votre gouvernement, nous nous sommes réjouis de l'inclusion, dans l'accord de gouvernement<sup>1</sup>, de l'objectif de réduire l'utilisation de pesticides en Belgique. En effet, notre pays figure malheureusement parmi les mauvais élèves européens en la matière: la consommation de pesticides est stable depuis plusieurs années<sup>2</sup> malgré le développement exponentiel des connaissances sur les alternatives non-chimiques et malgré l'obligation d'utiliser ces dernières en priorité<sup>3</sup>. La Belgique présente une des utilisations les plus élevées au niveau européen par unité de surface<sup>4</sup> et notre pays profite à outrance du système de dérogation<sup>5</sup> permettant à nos agriculteurs d'émettre dans l'environnement des substances interdites car nocives pour la santé humaine et l'environnement, telles que les néonicotinoïdes.

Cet objectif de réduction de votre gouvernement s'inscrit parfaitement dans l'objectif européen de réduction de 50% de l'utilisation et des risques posés par les pesticides pour 2030, tel que défini dans le Green Deal européen.

Nous nous inquiétons cependant que cet objectif ne soit pas une réelle priorité pour notre ministre fédéral de l'agriculture en charge des pesticides, monsieur Clarinval. D'une part, nous constatons que monsieur Clarinval refuse nos demandes de rencontres et nos demandes de transparence. De l'autre,

---

<sup>1</sup>[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/autorites\\_federales/gouvernement\\_federal/politique/accord\\_d\\_e\\_gouvernement](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/politique/accord_d_e_gouvernement)

<sup>2</sup>[https://www.indicators.be/en/i/G02\\_PES/Agricultural\\_pesticides](https://www.indicators.be/en/i/G02_PES/Agricultural_pesticides)

<sup>3</sup>[https://ec.europa.eu/food/plants/pesticides/sustainable-use-pesticides\\_en](https://ec.europa.eu/food/plants/pesticides/sustainable-use-pesticides_en)

<sup>4</sup>[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Pesticide\\_sales\\_by\\_UAA,\\_by\\_country,\\_2014\\_\(kilogram\\_per\\_hectare\).png](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Pesticide_sales_by_UAA,_by_country,_2014_(kilogram_per_hectare).png)

<sup>5</sup>[www.fytoweb.be](http://www.fytoweb.be)

nous observons que certaines décisions, prises afin de protéger l'environnement sous la législature précédente, ne sont pas suivies sous votre gouvernement: une nouvelle dérogation a en effet été fournie pour l'utilisation de néonicotinoïdes en betteraves en 2021, alors que le ministre Ducarme avait communiqué l'an passé que ce serait la dernière. De plus, l'autorisation de l'utilisation d'un néonicotinoïde de nouvelle génération, le sulfoxaflor, pour usage en plein champ a été autorisé alors que le ministre Borsus nous avait garanti il y a quelques années que ce pesticide hautement toxique pour les abeilles ne serait pas autorisé en plein champ, afin de protéger les pollinisateurs.

En outre, nous avons récemment découvert la présence d'un lobbyiste de Phytofar<sup>6</sup> (association représentant l'industrie des pesticides en Belgique) au sein du cabinet de monsieur Clarinval<sup>7</sup>. Cette personne est enregistrée dans le registre du parlement fédéral de 2020 comme lobbyiste de Phytofar<sup>8</sup>. Il a travaillé pour l'industrie des pesticides jusqu'en août 2020. Cette personne s'exprime dans des médias agricoles<sup>9</sup> dans lesquels elle tente de minimiser l'impact des pesticides sur la santé, tout en agitant l'épouvantail de la faim pour effrayer les lecteurs sur les conséquences d'une agriculture qui se baserait sur des pratiques agroécologiques plutôt que chimiques. Les arguments avancés par ce lobbyiste sont dénués de fondement scientifique, et sont même contredits par la science<sup>10</sup>.

Dans la mesure où le ministre Clarinval doit prendre des décisions importantes afin de garantir le respect de l'accord du gouvernement et faire appliquer le règlement européen sur les pesticides 1107/2009/EC en Belgique, règlement qui donne priorité à la santé et à l'environnement, et dans la mesure où monsieur Clarinval devra fournir une position pour la Belgique concernant le soutien à d'éventuelles mesures contraignantes afin d'obtenir une réduction de 50% des pesticides dans l'UE à l'horizon 2030, nous ne pouvons que nous insurger de la présence d'un lobbyiste de l'industrie des pesticides au sein même de son cabinet. Un tel conflit d'intérêt n'aurait jamais lieu dans certains pays ou au sein des institutions européennes, nous trouvons cela inacceptable que cela soit toléré dans votre gouvernement.

Nous vous demandons donc, monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir mettre un terme à la présence de cette personne au sein du cabinet du Ministre Clarinval.

En vous remerciant d'avance pour votre action, nous vous prions, monsieur le Premier Ministre, de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Martin Dermine, chargé de projet, Pesticide Action Network Europe**

---

<sup>6</sup> <https://phytofar.be/nl>

<sup>7</sup> [http://www.belgium.be/sites/default/files/resources/publication/files/fedgov\\_Belgium\\_Clarinval\\_FR\\_v20210212\\_1621.pdf](http://www.belgium.be/sites/default/files/resources/publication/files/fedgov_Belgium_Clarinval_FR_v20210212_1621.pdf)

<sup>8</sup> [https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf\\_sections/lobby/lobbyisten.pdf](https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/lobby/lobbyisten.pdf)

<sup>9</sup> <https://www.sillonbelge.be/6767/article/2020-11-12/agriculture-et-societe-nous-vivons-une-crise-de-lignorance>

<sup>10</sup> <https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201809-ST0918EN-tyfa.pdf>